

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 04292

Numéro SIREN : 509 489 779

Nom ou dénomination : A & B NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2018 sous le numéro de dépôt 21275

SARL A & B NEGOCE**ETATS FINANCIERS****Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/18	Net au 31/03/17
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 255 036		3 255 036	3 255 036
Constructions				726 010
Installations techniques, matériel et outillage	539 188	112 091	427 097	2 469
Autres immobilisations corporelles	15 037	8 772	6 265	62 510
Immob. en cours / Avances & acomptes				490 283
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	3 809 262	120 863	3 688 399	4 536 307
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	2 024 273		2 024 273	2 044 964
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 217 134		2 217 134	3 324 916
Avances et acomptes				
Avances et acomptes versés sur commandes	201 360		201 360	
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 890 571		1 890 571	6 617 480
Fournisseurs débiteurs	59 435		59 435	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	197 473		197 473	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	53 346		53 346	514 432
Autres créances				
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	18 008 098		18 008 098	18 000 000
Disponibilités	5 946 919		5 946 919	3 493 274
Charges constatées d'avance	13 424		13 424	9 946
ACTIF CIRCULANT	30 612 031		30 612 031	34 005 012
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	34 421 293	120 863	34 300 430	38 541 319

Bilan

	Net au 31/03/18	Net au 31/03/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	17 000 000	17 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 134 784	1 094 601
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 823 924	11 060 444
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-544 519	803 663
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	29 414 189	29 958 708
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	95 000	150 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	95 000	150 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 126	1 946
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	155 088	119 096
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 602 121	7 962 512
Dettes fiscales et sociales	1 032 907	349 057
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 791 242	8 432 612
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	34 300 430	38 541 319

CERTIFIE
W

Compte de résultat

	du 01/04/17 au 31/03/18 12 mois	du 01/04/16 au 31/03/17 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	35 619 020	30 501 366
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	25 167	17 267
Chiffre d'affaires net	35 644 187	30 518 633
Dont à l'exportation	35 555 552	30 501 366
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	95	3
Total	35 644 281	30 518 636
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	31 456 987	30 549 926
Variation de stock (m/ses)	1 128 474	-2 360 594
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	1 543 259	923 813
Impôts, taxes et vers. assim.	69 541	42 676
Salaires et Traitements	53 104	52 818
Charges sociales		
Amortissements et provisions	108 567	62 136
Autres charges	1	2
Total	34 359 932	29 270 776
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 284 349	1 247 860
Opérations en commun		
Produits financiers	13 897	51 898
Charges financières		
RESULTAT FINANCIER	13 897	51 898
RESULTAT COURANT	1 298 246	1 299 759
Produits exceptionnels	150 000	
Charges exceptionnelles	1 848 202	150 060
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 698 202	-150 060
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	144 563	346 036
BENEFICE OU PERTE	-544 519	803 663

CERTIFIE

lu

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A & B NEGOCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 34 300 430 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 544 519 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/07/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

CERTIFIE
u

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

CERTIFIE
u

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Suite au jugement de la cour d'appel de Bordeaux du 15 mai 2018, la société est condamnée:

- à démolir le pavillon de chasse dans un délai de 8 mois
- à remettre en état la parcelle comprenant le trou d'eau dans un délai de 8 mois
- à payer une amende de 169 169 €.

Le pavillon de chasse a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel au 31/03/2018 de 779 246,49 € correspondant à sa valeur nette comptable.

La société a provisionné la somme de 95 000 € dans les comptes au 31/03/2018 correspondant au coût de la démolition du pavillon de chasse.

Aucune provision n'a été constatée pour les travaux de remise en état du trou d'eau dans l'attente de la décision de la DREAL pour autoriser ces travaux.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal pour les exercices clos au 31/03/2013, au 31/03/2014 et au 31/03/2015 qui a engendré un coût de 796 963 €. Le paiement a été effectué le 11/05/2018, cependant la société conteste ce redressement fiscal.

La direction de la société étant en désaccord avec les conclusions du contrôle fiscal concernant la déductibilité des coûts relatifs au pavillon de chasse, elle a maintenu la déductibilité de ces dits coûts. L'impact de la non déductibilité de ces charges génèrerait une charge d'IS de l'ordre de 400 000 €.

CERTIFIÉ

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	3 255 036			3 255 036
- Constructions sur sol propre	808 674		808 674	
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 000	530 188		539 188
- Installations générales, agencements aménagements divers	56 538		41 501	15 037
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 821		36 821	
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	490 283		490 283	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 656 351	530 188	1 377 278	3 809 262
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4 656 351	530 188	1 377 278	3 809 262

Immobilisations corporelles

Composants

CERTIFIÉ
lu

Notes sur le bilan

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction pavillon gros oeuvre	485 204	Mois	
Construction pavillon toiture	161 735	Mois	
Construction pavillon fluides	80 867	Mois	
Construction pavillon aménagements	80 867	Mois	
TOTAL	808 673		

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	82 664		82 664	
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 531	105 560		112 091
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 146	3 007	8 382	8 772
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 702		16 702	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	120 044	108 567	107 748	120 863
ACTIF IMMOBILISE	120 044	108 567	107 748	120 863

CERTIFIE
W

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 214 248 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 890 571	1 890 571	
Autres	310 253	310 253	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 424	13 424	
Total	2 214 248	2 214 248	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	420 767
Fournisseurs - rrr à obtenir	59 435
Total	480 201

CERTIFIÉ
u

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 17 000 000,00 euros décomposé en 170 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/09/2017.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	803 663
Résultat de l'exercice précédent	
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	803 663
Affectations aux réserves	803 663
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	803 663

CERTIFIE
lu

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2018
Capital	17 000 000				17 000 000
Réserve légale	1 094 601	40 183	40 183		1 134 784
Réserves générales	11 060 444	763 480	763 480		11 823 924
Résultat de l'exercice	803 663	-803 663	-544 519	803 663	-544 519
Total Capitaux Propres	29 958 708		259 144	803 663	29 414 189

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	150 000		150 000		
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		95 000			95 000
Total	150 000	95 000	150 000		95 000

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	95 000	150 000

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 791 242 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 126	1 126		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 602 121	3 602 121		
Dettes fiscales et sociales	1 032 907	1 032 907		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	155 088	155 088		
Produits constatés d'avance				
Total	4 791 242	4 791 242		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 155 088

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 155 088 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 731 592
Intérêts courus à payer	1 126
Provisions cot tns	823
Etat - autres charges à payer	65 952
Etat A Payer Controle Fiscal	796 963
Etat charges à payer	169 169
Total	2 765 625

CERTIFIE
W

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 424		
Total	13 424		

CERTIFIE


Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2018
France	88 835
CEE	13 141 353
Export	22 413 999
TOTAL	35 644 187

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 576 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

CERTIFIÉ
W

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	973 956	
Amortissements des immobilisations	779 246	
Provisions pour risques et charges	95 000	
Provisions pour risques et charges		150 000
TOTAL	1 848 202	150 000

A & B NEGOCE
Société à responsabilité limitée au capital de 17.000.000 euros
Lieudit L'Ile – 33590 VENSAC
509 489 779 R.C.S BORDEAUX

*

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Décision de l'associée unique en date du 29 septembre 2018

Imputation de la perte nette comptable de l'exercice écoulé s'élevant à 544.518,90 euros sur
le compte autres réserves

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Boes', written over a horizontal line.

SARL L. AUDIT

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Membre de l'Ordre des Experts-comptables d'Aquitaine

***Commissaire aux comptes inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux comptes,
Rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux***

Tél.: 06 86 41 71 15

Courriel: nathalie.lhubert@l-audit.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SARL A & B NEGOCE

Lieu dit l'Ile

33 590 VENSAC

Exercice clos le 31 mars 2018

Bâtiment Digit Halles

Rue de Betnoms

33 185 LE HAILLAN

Siren : 530 021 401 RCS BORDEAUX

Siret : 530 021 401 00035

N° TVA : FR57 530 021 401 00035

**Commissaire aux comptes inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de BORDEAUX**

Aux Associés,

1 - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A&B NEGOCE** relatifs à l'exercice clos le **31 mars 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note mentionnée page 8 de l'annexe aux comptes annuels relative aux faits caractéristiques de l'exercice et à l'incidence financière du contrôle fiscal en-cours.

4 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société pour déterminer la valeur d'inventaire des éléments significatifs figurant à l'actif du bilan de la société, à savoir, le pavillon de chasse d'une part, et les stocks de bois, métaux et produits finis d'autre part, nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui vous en a été faite dans l'annexe aux comptes annuels.

5 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérante et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

6 – Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérante.

7 – Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

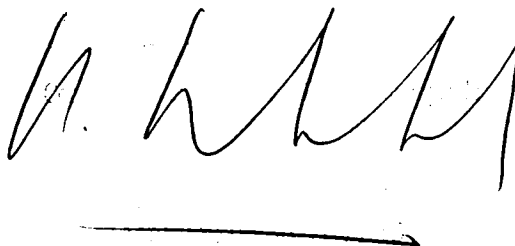
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A LE HAILLAN, le 14 SEPTEMBRE 2018

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

Le commissaire aux comptes,

L. AUDIT



Représentée par Nathalie LHUBERT